



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLAIN ST NAZaire

Séance du 15 octobre 2025 à 18 h 30

-:-:-:-

L'invitation à la séance de ce conseil municipal a été valablement effectuée par mail de convocation en date du 10 octobre 2025

**Les points de l'ordre du jour sont :**

Approbation du PV de la réunion de Conseil municipal du 20 août 2025.

**Vote des délibérations :**

2025-10-01 .proposition de remboursement de location de salle

2025-10-02 .proposition de remboursement de concession

2025-10-03 .participation communale santé à compter du 1er janvier 2026

2025-10-04 .proposition de participation financière pour un concert à l'église le Mercredi 02 décembre à 19h

2025-10-05 .validation des dépenses du projet sécurité routière de la rue lancino suite consultation

2025-10-06 .proposition d'aménagement extérieur de la salle et du café suite consultation

2025-10-07 .proposition d'aménagement de la cuisine intérieure de l'ancien café suite consultation

2025-10-08 .proposition avenants relatif au marché public de la rénovation de la salle et de l'ancien café

2025-10-09 .proposition d'installation d'une nouvelle alarme incendie aux écoles suite consultation

2025-10-10 .demande de subvention jeunesse

2025-10-11 .demande de subvention pour la rénovation de l'église

2025-10-12 .demande de subvention rénovation du café

2025-10-13 .demande de subvention projet vidéoprotection

2025-10-14 .Tarification de la location des bureaux vacants du cabinet médical et information sur une reprise de bail solidaire

2025-10-15 .proposition d'attribution d'une subvention exceptionnelle

2025-10-16 .proposition de recrutement d'agents recenseurs

Nom	Prénom		Présent	Absent Excusé (E)ou Non excusé (NE)	Procuration donnée à
Vantorre	Philippe	Maire	X		
Decouquis	Jocelyne	1ère Adjointe			Isabelle HACCART
Lherbier	Anne	CMD	X		
Ombreux	Nicolas	2ème Adjoint	X		
Navel	Ludovic	CMD	X		
Haccart	Isabelle	3ème Adjointe	X		
Degardin	Anne marie	CMD	X		
Hautreux	Julien	4ème Adjoint	X		
Dufay	Mickael	CMD			Hautreux Julien
Galvalre	Enguerran	CMD	X		
Bernard	Gérald	CM	X		
Clerbaut	Linda	CM	X		
Cousaert	Déborah	CM		NE	
Delory	Brigitte	CM	X		
Descamps	Michel	CM			Hélène ROUGEGREZ
Looten	Dominique	CM	X		
Rougeagre	Hélène	CM	X		
Vast	Céline	CM			Enguerran GALVALRE
Vesseur	Cathy	CM			Gérald BENARD



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLAIN ST NAZaire

Séance du 15 octobre 2025 à 18 h 30

-:-:-:-

Avant d'ouvrir la séance, M. Le Maire, précise que ce conseil sera enregistré.

Le décompte des présents est effectué, (13 présents ; 5 procurations ; 1 absent non excusé) ; le quorum est atteint et M. Le Maire déclare le conseil ouvert.

*Rappel : « Au début de chaque séance, le maire doit s'assurer que le quorum est atteint. En effet, le conseil municipal ne délibère valablement que si la majorité des membres en exercice est présente. Si le quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum »*

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, M. Le Maire sollicite les membres présents pour la désignation du secrétaire de séance. Le conseil propose Mme HACCART, qui accepte.

### Approbation du PV de la réunion de Conseil municipal du 20 août 2025.

M. Le Maire demande aux membres du conseil s'il y a des remarques.

Madame DELORY prend la parole pour évoquer une erreur de frappe sur le nombre d'heures mentionné pour la délibération **2025-08-13 : proposition pour la création d'un emploi permanent à temps complet d'un poste d'agent de gestion financière au grade d'Adjoint Administratif principal 2eme classe, filière administrative.**

Il est indiqué : « Monsieur LOOTEN prend la parole car il s'interroge sur la création de ce poste et demande qui est actuellement en charge de ces missions. Il est répondu que c'est la responsable des services qui assure l'intérim. Monsieur LOOTEN expose qu'en fait ce poste est créé pour délester la responsable des services. Il est rappelé à Monsieur LOOTEN que ces missions ne relèvent pas des missions de la responsable des services qui est en charge de veiller au respect de la bonne exécution budgétaire. Toutefois, la responsable devra encore régulariser plusieurs anomalies restantes sur les exercices antérieurs à son arrivée. Il est rappelé que des crédits budgétaires d'un montant de 70 000€ ont été votés à cet effet lors du dernier conseil et que l'inventaire n'avait pas été mis à jour pendant de nombreuses années. Même si la responsable assure depuis son arrivée l'intérim de cet emploi en plus de la régularisation de nombreuses irrégularités financières des exercices antérieurs, la réglementation impose de procéder au recrutement d'un agent sur le grade adéquate pour exécuter ces 35 heures de missions hebdomadaires. La responsable des services ne peut pas continuer à cumuler 70 heures de missions hebdomadaires en plus du remplacement temporaire d'agents absents et de l'accomplissement de régularisations antérieures ».

Monsieur le Maire précise qu'il n'a pas d'erreur de frappe puisque c'est bien la responsable des services qui assure les missions de 2 postes de travail depuis son arrivée. Ces missions de gestion financière doivent être impérativement réalisées pour la continuité de service public. A titre d'exemple, sinon il ne pourrait plus y avoir de cantine garderie.

Madame CLERBOUT demande pourquoi une gerbe n'a pas été déposée dans le cadre de la dernière cérémonie sur le site de Lorette en mémoire des soldats d'Afrique du Nord. Monsieur le Maire indique que le dépôt de gerbes n'est pas systématique. Certaines invitations pour ces cérémonies précisent parfois de ne pas déposer de gerbe.

*Vote : Le PV du 20-8-2025 est approuvé (16 pour et 2 abstentions)*



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLAIN ST NAZaire

Séance du 15 octobre 2025 à 18 h 30

-:-:-:-

### Vote des délibérations :

- **2025-10-01 : Proposition de remboursement de location de salle**

M. le Maire propose de valider le remboursement de la location d'une salle aux motifs que les loueurs se sont aperçus qu'ils devaient tenir compte des contraintes d'acoustique de la salle.

*Vote : 18 POUR des membres présents et représentés*

- **2025-10-02 : Proposition de remboursement de remboursement de concession**

M. le Maire précise qu'il s'agit de procéder au remboursement d'une réservation de concession au cimetière, suite au souhait du demandeur d'emplacement qui situé à proximité d'arbres. L'administré indique qu'il souhaite acquérir une cavurne avec terrain.

*Vote : 18 POUR des membres présents et représentés*

- **2025-10-03 : Participation communale santé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026**

Il s'agit de la complémentaire santé des agents communaux. C'est un contrat de mutuelle santé, proposé aux agents à compter du 1-1-2026. Environ, 50% des agents ont souscrit ce contrat et il est demandé une participation mensuelle à la commune de 15 €/agent adhérent. Ce dispositif vient compléter le contrat « Prévoyance » déjà voté par le conseil et mis en place avec une participation communale de 7€/agent adhérent

*Vote : 18 POUR des membres présents et représentés*

- **2025-10-04 : Proposition de participation financière pour un concert à l'Eglise le mercredi 2 décembre à 19h**

En l'absence de Mme DOCQUOIS, M. Le Maire rappelle qu'il s'agit du concert traditionnel organisé dans le cadre des festivités de la Ste Barbe, concert dit « concert Barbara ».

Coût de la participation communale : 900 €

*Vote : 17 POUR et 1 abstention (N. OMBREUX) des membres présents et représentés*

- **2025-10-05 : Validation des dépenses du projet de sécurité routière de la rue Lancino suite à la consultation d'entreprises**

Monsieur le Maire passe à la parole à M. E. GALVAIRE et J. HAUTREUX ; M. HAUTREUX rappelle succinctement les contours du projet validé par les services départementaux. M. GALVAIRE, rend compte, pour sa part, des résultats de la consultation lancée auprès de 3 entreprises :

- SOTRAIX : 63 110.60 € avec des bordures scellées et 60 000 € HT avec des bordures collées

- EUROVIA : 73 642.81 € HT

- SF PROJETS : après relance l'offre est de 142 584.80 € HT

La commission de travaux, après analyse, propose de retenir l'entreprise SOTRAIX avec l'offre proposant les bordures scellées au prix de 63 110.60 € HT. La responsable des services rappelle que ce projet bénéficie d'une subvention de 15 000 €.

*Vote : 18 POUR des membres présents et représentés*

- **2025-10-06 : Proposition d'aménagement extérieur de la salle et du café suite consultation d'entreprises**

Parole est donnée à M. HAUTREUX qui rappelle qu'une partie des subventions du projet est conditionnée à l'engagement d'entreprises ou de clause d'insertion. De plus, ces prestations doivent être engagées en 2025 obligatoirement.

Pour se faire, M. HAUTREUX a proposé à la commission de travaux de remplir cette clause par l'aménagement du fond de parcelle en espaces verts. Trois structures d'ESAT ont été contacté sur la base d'un cahier des charges. Les 3 structures ont répondu :

- APEI de Lens et environs : 3 249.95 € HT

- ASRL (St Michel sur Ternoise) : 5 832.80 € HT

- La vie Active d'Anzin : 5 580.00 € HT

La commission de travaux estime que les offres sont conformes et propose de retenir L'APEI de LENS pour 3 249.95 € HT

*Vote : 18 POUR des membres présents et représentés*

•  
•  
•



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLAIN ST NAZaire

Séance du 15 octobre 2025 à 18 h 30

-:-:-:-

- **2025-10-07 : Proposition d'aménagement de la cuisine intérieure de l'ancien café suite à consultation**

M. HAUTREUX rappelle qu'en raison de l'avancement des travaux, il y a nécessité de choisir et l'implantation et le type de matériel de cuisine qui sera installé, en tenant compte de la puissance de chauffe limitée à 20 KW et une puissance globale limité par le bilan de puissance et le tarif bleu existant.

Une consultation a été lancée auprès de 4 sociétés : Nord collectivités, 3 C Nord Picardie, AEC, Equip'Froid

3 d'entre elles ont fait des offres :

- Nord collectivités : 19 494.94 € HT, 3 C Nord Picardie : 15 524.77 € HT + 565 € HT pour l'option plan de travail en inox, soit 16 089.77 € HT, AEC : 19 189.51 € HT

Le budget prévisionnel 2025 prévoit un coût de 32 155.36 € HT pour l'achat de matériel de cuisine.

**3 C Nord Picardie**, moins-disante a été contactée pour proposer l'équipement avec une plancha à la place d'un meuble standard ; **L'offre avec Plancha s'élèverait à 17 769.50 € HT**

Après discussion, les membres du conseil retiennent 3 C Nord Picardie avec l'offre plancha pour 17 769.50 € HT

*Vote : 18 POUR des membres présents et représentés*

- **2025-10-08 : Proposition d'Avenants relatifs au marché public de la rénovation de la salle et de l'ancien café**

Monsieur le Maire passe la parole à M. HAUTREUX qui précise que les travaux ont repris début septembre et avancent bien. Cependant cet avancement a mis à jour la nécessité de passer une deuxième salve d'avenants pour plusieurs lots :

- **Lot 2 : Gros Œuvre** : remplacement de l'enduit intérieur prévu à tort sur le mur du fond par un enduit extérieur renforcé afin d'éviter les infiltrations sur le parpaing et sur conseil de la Maîtrise d'œuvre. Ce transfert induit une moins value pour l'enduit intérieur (- 3 190 €) et une plus valeur pour la fourniture et la pose de l'enduit extérieur (12 690 €), soit une **PV totale de 9 500 € HT**
- **Lot 3 : Couverture -panneaux photovoltaïques** : après étude technique, il ressort qu'une séparation des panneaux photovoltaïques en 2 réseaux est préconisée. Cette modification en 2 réseaux représente une **PV de 2 425 € HT**.
- **Lot 8 : Peintures** : concernent, derrière le bar, la reprise du mur du fond et la reprise du faux plafond tombé suite à dégradations dues à une infiltration d'eau. Ces reprises représentent une **PV totale de 1 220 € HT**
- **Lot 9 : Electricité** : concernent des modifications de luminaires, l'ajout d'une prise HDMI dans la grande salle, l'ajout d'un tableau, l'adaptation du monophasé en triphasé du logement et du café, l'adaptation de l'alimentation et des prises de courant, soit une **PV totale de 5 090 € HT**
- **Lot 10 : Plomberie – chauffage- ventilation**: des simplifications ont été apportées aux prestations de ce lot ( - 2 569.94 € HT). Compte tenu de l'installation de matériel de cuisine « pro » un adoucisseur est nécessaire, (+ 3 006.01 € HT) représentant une **PV totale de 436.07 € HT**

**L'ensemble de ces avenants s'élève tous lots confondus à 18 671.07 € HT**

Monsieur LOOTEN s'interroge sur ces travaux non prévus et leurs impacts sur le versement des subventions. Monsieur donne la parole à la responsable des services qui a constitué les demandes de subventions.

Il est rappelé que cela ne pose aucun problème puisque le budget prévisionnel est respecté et que de toute façon les subventions seront payées au regard des travaux réalisés et acquittés.

*Vote : 18 POUR des membres présents et représentés*

- **2025-10-09 : Proposition d'installation d'une nouvelle alarme incendie aux écoles suite consultation**

M. HAUTREUX rappelle qu'il a été constaté que l'alarme incendie n'était pas audible de tous points de l'Etablissement, comme l'exige la réglementation. M. HAUTREUX expose que la vétusté du matériel rend impossible l'acquisition d'ajout de matériel sur l'existant (non compatibilité du système). Aussi et afin de mettre en sécurité de façon définitive les écoles, le système sera remplacé complètement. 3 devis ont été demandés à :

- BERCQ ELECTRICITE à Brebières : 5 534.97 HT, NOE à Beaurains : 6 615.72 € HT, E2J ELEC à LIEVIN : 5 522.37 €

M. LOOTEN prend la parole car il s'interroge sur la pertinence de cette dépense ; il demande s'il ne serait pas mieux d'ajouter un module à l'existant. Il est répondu que la commune a déjà étudié cette possibilité comme évoqué précédemment.

L'explication a été fournie ci-dessus par M. HAUTREUX, qui propose de **retenir l'offre la moins-disante**, soit E2J ELEC à 5 522.37 € HT

*Vote : 18 POUR des membres présents et représentés*



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLAIN ST NAZaire

Séance du 15 octobre 2025 à 18 h 30

-:-:-:-

### • **2025-10-10 : Demande de subvention jeunesse**

C'est une subvention CAF, identique à celle donnée pour les activités jeunesse il y a 2 ans. La responsable des services précise que 7 350 € ont été touchés l'année dernière en participation aux colos. Il sera demandé 20 places de colos comme en 2024. Dès que l'on connaîtra le nombre de places attribuées, on transmettra le chiffre à la commission jeunesse et au conseil municipal. M. LOOTEN indique que ce point n'a pas été préalablement abordé en commission jeunesse. M. OMBREUX rappelle qu'il s'agit d'un événement dont le bilan a été vu lors de la dernière commission et indiqué dans le compte rendu.

*Vote : 18 POUR des membres présents et représentés*

### • **2025-10-11 : Demande de subvention pour la rénovation de l'Eglise**

M. HAUTREUX rappelle que la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux – Tour - (travaux et honoraires) est évaluée à 344 501.25 € HT. La responsable des services expose que 2 demandes de subvention ont été déposées mais l'obtention est compliquée dans la mesure où il y a beaucoup de demandes. Pour rappel, 1 subvention de 86 000 € a été accordée.

Il est demandé au Conseil d'autoriser M. Le Maire à déposer une nouvelle demande à hauteur de 165 000 €

*Vote : 18 POUR des membres présents et représentés*

### • **2025-10-12 : Demande de subvention rénovation du café**

Il est demandé au Conseil d'autoriser M. Le Maire à déposer une nouvelle demande à hauteur de 98 341.27 €

*Vote : 18 POUR des membres présents et représentés*

### • **2025-10-13 : Demande de subvention projet de vidéo protection**

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur le principe de la demande. M. Le Maire indique que l'attribution de ce type de subvention est liée au nombre d'habitants de la commune. Jusqu'à maintenant la commune compte environ 2 000 habitants. Un nouveau recensement de la population va avoir lieu en début 2026.

Jusqu'au 31-12-2025 il reste possible de déposer une demande de subvention, aussi, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. Le Maire à déposer une demande.

*Vote : 18 POUR des membres présents et représentés*

### • **2025-10-14 : Tarification de la location des bureaux vacants du cabinet médical et information sur une reprise de bail solidaire**

M. Le Maire indique qu'il s'agit des locaux loués par les IDE. Il informe que Mme POKKER a cédé son activité à Mme DUVANT aux mêmes conditions que celles accordées à Mme POKKER.

S'agissant des 2 bureaux disponibles au 106 rue lancino, M. Le Maire annonce que 2 médecins arrivent au 1<sup>er</sup> décembre à ABLAIN ST NAZaire, commune classée en ZAC. L'un des 2 médecins vient de passer sa thèse et pourra accueillir les ablainois qui ne disposent pas de médecins traitants. Sa collègue médecin a déjà le statut de libéral. C'est donc avec joie et discréetion tant que le bouclage n'était pas officielisé que l'absence médicale sera résolue. Un local secrétariat à l'étage sera aménagé par la seule pose d'une cloison métallique vitrée. 2 radiateurs électriques seront acquis pour parer le manque de chauffage en cas d'hiver rigoureux. Les loyers proposés et acceptés par les médecins s'élèveront à 1000€/mois charges comprises, sous la forme d'un bail commercial signé devant notaire pour 9 ans, résiliable tous les 3 ans moyennant un préavis de 6 mois.

Afin de proposer une offre de soins dès le 1<sup>er</sup> décembre et de répondre à la demande des administrés, il est demandé d'autoriser à titre exceptionnel à gratuité des loyers du 1-12-2025 au 31-3-2026 afin d'éviter que les médecins n'aient pas la charge de 2 loyers sur cette période.

*Vote : 18 POUR des membres présents et représentés*



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLAIN ST NAZaire

Séance du 15 octobre 2025 à 18 h 30

- - - - -

- **2025-10-15 : Proposition d'attribution d'une subvention exceptionnelle**

Monsieur le Maire le versement d'une subvention à l'association « Les amis du verger ». soit 375 €  
*Vote : 18 POUR des membres présents et représentés*

- **2025-10-16 : Proposition de recrutement d'agents recenseurs**

M. le Maire précise que la commune va bénéficier d'une subvention d'environ 3500€ pour réaliser le recensement prévu par l'INSEE du 15-1 au 15-2-2026. A noter, il n'y aura pas de recrutement de coordinateur puisque c'est la responsable des services et un agent administratif qui assureront ces tâches.  
Renseignements pris, le coût d'un recensement par la poste est de l'ordre de 13 000 €.  
Il est donc proposé de recruter des agents ayant déjà fait le recensement dans la commune et choisis selon les critères définis par l'INSEE.

*Vote : 18 POUR des membres présents et représentés*

### Informations diverses :

- M. le Maire informe que l'éclairage public a été rénové dans tout le village dans l'attente du remplacement des ampoules par des LEDS.
- M. HAUTREUX informe que le remplacement des chaudières des écoles et le remplacement du dispositif de l'alarme incendie des écoles seront réalisés pendant les vacances de la Toussaint.

### Vos Questions :

M. le Maire rappelle que les questions doivent être posées 48 h avant le Conseil Municipal *soit avant 18h ou 18h30 selon l'heure à laquelle le Conseil est réuni.*

#### Questions posées par M. LOOTEN :

Bien que ces questions soient posées tardivement, M. Le Maire y répond :

**- Depuis le 10 juin 2025 une personne masculine a été embauchée dans les bureaux pour un CDD de 10 mois à quel titre et pourquoi ?** M. Le Maire, étonné, demande à M. LOOTEN d'où tient-il cette information car il n'existe pas de CDD de 10 mois. Monsieur LOOTEN indique découvrir ce recrutement et également ne pas avoir vu l'agent en mairie. Cette observation surprend Monsieur NAVEL qui indique avoir croisé l'agent à plusieurs reprises en mairie durant l'été notamment. M. Le Maire rappelle que ce recrutement est conforme et qu'une délibération existe ! Il est rappelé : en septembre 2024 la création d'un emploi non permanent, contrat aidé, d'agent administratif polyvalent à temps complet. Comme évoqué, lors de la présentation du projet de délibération, il s'agissait d'un emploi aidé pour une demande de subvention de 12 mois. De plus, cette délibération a été votée à l'unanimité.

**- Un groupe de travail devait se créer pour la recherche de nouveaux médecins qu'en est-il ?** Ce point a été débattu tout à l'heure lors de la délibération pour la location des locaux vacants du cabinet médical. Suite à ce débat, M. LOOTEN et Mme DELORY accusent l'équipe municipale d'un manque de transparence pour la recherche des médecins. Notre réponse réitére nos propos que cette recherche s'est faite en toute discrétion pour éviter toute fuite avant concrétisation. Monsieur le Maire rappelle qu'en décembre 2024, après plusieurs mois de recherches, la commune avait trouvé un médecin qui a finalement choisi de se rétracter. Aujourd'hui, au lieu de polémiquer, il faut se réjouir et penser à l'intérêt commun.

**- Un groupe de réflexion devait également se développer pour déterminer les critères d'attribution des subventions aux associations ? Qu'en est il ?** A ce jour, nous sommes contraints au calendrier électoral et aux résultats des élections municipales 2026. Aucune proposition ne pourra être débattue pour l'attribution des subventions aux associations avant les élections municipales. Mme Haccart précise que le nouveau conseil municipal aura vocation à débattre sur ces critères d'attribution



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLAİN ST NAZAIRE

Séance du 15 octobre 2025 à 18 h 30

- :- :- :-

- **Le café ouvrira bientôt !! Qu'en est-il sur le projet de tiers lieux ?? Y a t'il des candidats ?** M. HAUTREUX, adjoint aux travaux, précise que la livraison des bâtiments s'effectuera aux alentours du mois de mars 2026. Le contenu de l'appel à candidatures est en cours d'élaboration et en recherche de critères de sélection des candidatures et du cadre juridique du montage du projet sachant que l'objectif est de trouver un gérant qui tisse du lien avec les associations et qui développe des manifestations culturelles. M. LOOTEN demande si le café sera toujours un tiers lieu. M. HAUTREUX lui répond que oui mais avec des développements et des natures d'activités à définir et peaufiner dans le cadre de la consultation.

- **Quand allez-vous prendre conscience du malaise qui règne au sein de la mairie et particulièrement envers les employés et la hiérarchie.**

M. le Maire demande à M. LOOTEN de préciser ce qu'il entend par malaise ? « Je souhaite des précisions !! »

M. LOOTEN lui réponds que des gens partent, sont en arrêt maladie, et qu'il constate un grand turn over. Les personnels ont plutôt envie de partir, notamment dans les personnels techniques. Monsieur LOOTEN expose que lorsqu'il vient en mairie, il constate ce malaise et un accueil pas souriant. Monsieur LOOTEN indique que lorsqu'il va en mairie de Bouvigny-Boyeffles, il est très bien reçu par des agents souriants. Le conseil municipal s'étonne de cette remarque au regard de l'agréabilité reconnue par tous de l'agente d'accueil en poste depuis fin 2022. Monsieur le Maire, très étonnée de cette remarque envers l'agente d'accueil répond que l'agente d'accueil est souriante. Monsieur le Maire demande à la responsable des services si elle souhaite intervenir. Mme la D.G.S rappelle son attachement à offrir aux administrés une certaine qualité de service publics. A ce jour, en Mairie, aucune remontée négative sur l'agente d'accueil depuis son arrivée, tant sur la qualité des renseignements que l'accueil pur. Au contraire, les nombreuses remontées positives démontrent que la commune a le privilège de disposer d'un agent d'accueil souriant, disponible et patient dans toutes les situations. La responsable des services tient à faire part à l'assemblée délibérante du problème récurrent rencontré par plusieurs agentes qui pourrait expliquer cette observation. En effet à ce jour, plusieurs agentes déplorent que certains se permettent de les tutoyer ou de les affubler d'un sobriquet (« Ma biquette »). Parfois, certains haussent le ton à l'accueil pour des exigences de dernières minutes. La majorité des conseillers s'étonnent de cette problématique et n'approuvent guère ces comportements irrespectueux envers ces agents féminins.

L'agent d'accueil n'a pas à être un bouc émissaire. La responsable des services rappelle également que les règles et procédures mises en place doivent être respectées par tous les présidents d'associations.

M. le Maire rappelle que son bureau et celui de Mme Vaillant sont ouverts aux doléances du personnel et que pour l'instant, ils n'ont pas été sollicités. On a lancé le recrutement d'un responsable technique.

C'est vrai qu'il n'y a pas mal d'absentéisme mais on ne peut pas interpréter ces arrêts ; cela reste du ressort médical, mais force est de constater que la commune les subit.

Mme LHERBIER, conseillère municipale, propose à M. LOOTEN, si le personnel vient se confier à lui, de les aider en les accompagnant lors d'une demande de rendez-vous auprès de l'autorité administrative qu'est le Maire pour aborder les points en souffrance. Si les agents ne souhaitent pas s'engager dans ce processus, ils ont toujours la possibilité de saisir le médecin du travail à qui ils peuvent s'adresser sans passer par l'employeur.

M. Le Maire rappelle à M. LOOTEN qu'il se tient à disposition pour toute rencontre avec les personnels.

- **Les 2 anciens Maires ont reçu les résultats de la chambre régionale des comptes et vous ? Pouvez-vous nous faire un compte rendu ?**

M. le Maire demande à M. LOOTEN s'il a eu des informations sur ces comptes rendus de la part des 2 anciens maires ?

Et si la réponse est Oui : la transmission de ces informations relève de leur responsabilité.

A ce jour, le rapport de la cour des comptes est confidentiel car soumis aux observations des personnes impliquées et M. le Maire n'est pas encore autorisé à le diffuser.

Le compte rendu sera transmis quand M. le Maire recevra l'autorisation de diffusion par la Chambre Régionale des Comptes.

### Questions posées par MME DELORY



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLAIN ST NAZAIRE

Séance du 15 octobre 2025 à 18 h 30

-----

### Questions posées par MME DELORY

-Qu'en est-il du groupe de travail qui devait se mettre en place pour la recherche de praticiens ?

Question déjà posée par M. LOOTEN – réponse ci-dessus

-Peut-on avoir un compte rendu du passage de la chambre régionale des comptes, il était prévu d'avoir un retour lors d'un conseil municipal ?

Question déjà posée par M. LOOTEN – réponse ci-dessus

- Peut-on avoir connaissance des différents recrutements et éventuellement les départs en cours ou à venir, et peut être un organigramme avec les qualifications de chacun ?

Cette question a déjà été évoquée et la D.G.S a redonné les dernières délibérations prises lors du dernier conseil municipal au sujet de la création des nouveaux postes :

2 créations d'emplois permanents à temps complet (un responsable des services techniques et un gestionnaire financier) ont été votées lors du dernier conseil. Les recrutements sont toujours en cours, par procédure statutaire.

S'agissant de l'emploi aidé, créé en juin dernier, pour un poste d'agent polyvalent périscolaire à temps complet, la demande de subvention n'a toujours pas reçu d'accord. Le recrutement ne peut s'opérer sans cet accord.

A noter également le développement d'un partenariat avec CAP EMPLOI pour augmenter les chances tant pour le personnel que pour la Mairie de déboucher sur d'heureux et fructueux recrutements. Nous n'avons pas connaissance de départ à venir, ni de contrat interrompu.

-Peut-on faire un point sur le projet de l'ancien café ?

Question déjà posée par M. LOOTEN – réponse ci-dessus

Pour conclure M. Le Maire précise que suite à la parution d'un article dans la Voix du Nord sur le paiement de repas aux conseillers municipaux. Depuis son élection fin décembre 2022, Monsieur le maire indique qu'aucune dépense n'a été effectuée pour un quelconque repas.

Merci pour votre attention.

**Le Conseil Municipal prend fin à 20h50**

**Le Maire,  
Philippe VANTORRE**



**Le Secrétaire de séance,  
Isabelle HACCART**

